

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 28

Artikel: Lequel est le fou ?
Autor: Mex, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

JAMAIS CONTENTS

QUELS gens pénibles nous sommes ! Oh ! oui, tous, sans exception. On ne sait comment nous satisfaire. En été, nous pestons contre la chaleur, les mouches, les taons et les « gerces » ; en hiver, contre le froid, la neige, la glace, l'humidité. A présent, nous nous plaignons encore de n'avoir plus de printemps ni d'automne et de passer brusquement du chaud au froid et vice-versa.

Ah ! certes, le bon Dieu n'a pas la tâche facile. Heureusement pour lui qu'il ne se préoccupe pas de nos doléances et qu'il en agit à sa guise, sans se soucier de nos préférences. Et c'est pour le mieux. Il faut prendre le temps comme il est et les hommes comme ils sont.

Et presque en toutes choses, nous manifestons ce caractère pénible. Il est rare de rencontrer quelqu'un qui ne croie pas avoir quelque sujet de se plaindre de quoi que ce soit. Le monde est un immense office de contentieux. On y discute et on y dispute tout le temps. Et, le plus souvent, pour des vétilles. Nous nous compliquons à plaisir l'existence.

Il serait pourtant si facile d'être, sinon tout à fait heureux ; il y a toujours quelque chose qui cloche, mais heureux, simplement heureux. Seulement, trouvez donc quelqu'un qui se contente de cela. Les plus heureux sont ceux qui se plaignent le plus. Il manque toujours ceci ou cela à leur bonheur. Et c'est cette lacune, toute petite soit-elle, réelle ou imaginaire, qui les tracasse. Ils ne pensent qu'à cela, oubliant de savourer, en hommes sages, la part de bonheur qui leur a été départie.

D'où cela ? Tout d'abord, plusieurs d'entre nous ne savent ce qu'ils se veulent ni où ils sont bien. Ils cherchent de midi à quatorze heures une solution qui s'offre tout naturellement à eux. Ils perdent à chercher leur voie le temps précieux qu'ils pourraient plus raisonnablement consacrer à jouir de leur bonheur.

Pour d'autres, c'est l'insatiable ambition, l'impérieux orgueil, l'obsédant désir de richesse qui empoisonnent leur existence. Ils ne savent pas réagir ou n'en ont pas la volonté ni la force. C'est un boulet auquel ils sont impitoyablement rivés jusqu'à l'heure où il leur faut, bon gré mal gré, se convaincre de la vanité de toutes ces choses éphémères.

Pauvre humanité !

J. M.



MA VATSE

Adi soletta pè l'ètràblia,
Tè grand gè àovert dein la nê,
Ton mor vè ta retse — ta tràblia ! —
Cutcha de dzor, cutcha de nê,
Tè potte breinneint po lo rondze,
Liettàre quemet ein preson,
Sein botsi, te sondze, te sondze,
Ma cràna vatse ! ma Pindzon !

Ah ! dein ta gràcha tita à corne
T'èin a ruminà dâo butin !
Quand l'è que ma fenn' ètâi piorna,
Que mon fe fasâi lo mutin,
Tè desè tot !... Te mè lètsive
Po fère passâ mè cousin.
Le gè tant dâo, te mè guegnive,
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

Quand l'âovressè lo parètâdzo,
Te tè dressive su tè pî
Po mè dere dein ton leingâdzo :
« A cein que te m'a de l'autr'hî
l'è sondzi et lâi sondz' oncora :
Crâio que te n'a pas raison !
Ta fenna mè l'a de pi ora. »...
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

T'a tot su dinse, ma vatsette,
Cein que sè passâve à l'ottô,
Mâ t'ira tant et tant secrèta
Que t'a jamé pîpâ lo mot.
Et quand tè et mè on hertsive
Lo grand tsamp derrâi la maison,
Ti lè tor on sè caressive.
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

De mè, t'èin avâi l'einnouïondze,
Quand l'hâora l'ètâi que d'aryâ,
Vito l'arretâve ton rondze
Po pouâi pè fermo mè criâ.
Le t'ouïessè quand te moulâve !
Vegnè rid' avoué mon seillon
Iô ton bon laci lâi biclâve,
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

L'è tè que t'a nourrà mon mondo,
Tè dâivo la vya de mè dzein.
Quand te partetrî, l'èin repondo
Que cein va mè fère mau bin.
Lâi peinsâ mè fâ grôcha peina
Et mè baille lè refrezon.
Vant ti pliorâ : mè, valet, fenna !
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

Marc à Louis.

LE PRIX DU NEZ

A Paris, une émule de Vatel, experte en l'art de surveiller la température des rôtis et de mijoter une daube, laissa, un beau dimanche, ses fourneaux pour le boulevard et fut renversée par une auto. On la releva sans contusions, mais le nez en bouillie. Le chauffeur coupable était courtois et se confondit en excuses, cette monnaie des honnêtes gens. La cuisinière les empocha aussitôt et réclama, en outre, de l'argent. L'autre éclata de rire. On plaïda et la plaignante vint de recevoir vingt mille francs de dommages-intérêts.

On a souri à la pensée qu'un nez de cuisinière pouvait avoir une telle valeur marchande. Mais quoi ! les actrices n'assurent-elles pas leurs yeux, leurs bras, leurs jambes, sans que personne y trouve à redire ? Et n'avons-nous pas vu les tribunaux indemniser princièrement de jolies femmes pour une cicatrice au menton ou une égratignure à leur sourire ? Le nez d'une cuisinière ne vaudrait-il pas les jambes d'une « girl », les yeux d'une « star », ou la fossette d'une aimable vendeuse ?

Un philosophe espagnol a souligné la dignité du nez et montré qu'il est non seulement l'un

des plus précieux ornements du visage, mais encore « le véritable pavillon de l'âme ». On le porte en berne ou haut levé suivant sa tristesse ou sa joie intérieure, et les physiologistes savent qu'il indique, suivant sa forme et sa mobilité, l'intelligence ou la bêtise, l'idéalisme ou la sensualité. A vrai dire, notre cuisinière n'en savait pas si long. Elle disait, avec son gros bon sens et son accent gascon :

« C'est mon outil de travail, à moi ! Mon gagne-pain ! Lui absent, comment pourrai-je estimer la composition d'une sauce, humer le parfum d'un civet qui s'achève ou d'une dinde qui se dore ? Une bonne cuisinière, Messieurs, ne goûte pas, elle sent. Je ne peux plus gagner ma vie. Payez-moi ! »

Et les juges de lui donner raison.

LEQUEL EST LE FOU ?

MON ami Badinguet de Prafandaz avait coutume de dire, selon l'Ecclesiaste, que l'homme est assujéti au temps et aux circonstances. « Qu'aucun de vous, mes frères, ajoutait-il encore, ne s'enorgueillisse de son état, de ses qualités ou de son intelligence, car nul ne sait ce qu'il peut devenir sous l'influence du moment. »

Le Code pénal qui nous régit n'a-t-il pas, à l'appui de cette thèse, accordé de jure des circonstances atténuantes aux malheureux se trouvant sous l'empire d'une force à laquelle ils ne peuvent résister ?

Il est bon aussi de ne point juger les gens à l'apparence mais d'aller jusqu'au fond des choses tant il est vrai qu'un examen superficiel peut être la source de graves mécomptes.

Je laisse la parole à cet excellent Badinguet, conteur aimable, qui vous relatera en quelques lignes, pour illustrer sa théorie, la cruelle mésaventure dont fut victime au siècle passé son père Jean-David :

« L'auteur de mes jours exerçait en son temps, là-haut sur la montagne, les fonctions honorifiques et délicates de municipal préposé à la section des pauvres. C'est dire qu'il partageait avec le ministre les prérogatives enviées de bienfaiteur public et de consolateur des veuves et orphelins. Toute médaille a son revers ; cette mission comportait aussi certains désagréments ; ainsi, le service d'assistance l'obligeait à s'occuper du placement de pauvres hères dont il était souvent payé d'ingratitude. Une fois, mon père eut même à conduire à l'asile cantonal des aliénés un ressortissant de la commune, Pierre-Félix, qui était en proie à ce genre de possession nommé vulgairement « la charmante ». C'est à cet épisode tragi-comique que je voudrais plus particulièrement m'arrêter.

» En ce temps-là, il n'était pas rare de voir un municipal de la campagne effectuer personnellement des « conduites » de ce genre ; il faut dire que bien des communes rurales n'avaient, en fait de police, qu'un huissier dont la présence au village était de rigueur pour veiller au maintien de l'ordre dans les cafés, sonner midi et le couvre-feu. Et puis, il ne déplaisait pas toujours à l'édile intéressé de s'octroyer, aux frais de la princesse, un voyage à la capitale, véritable partie de plaisir. L'objet du bon de transport arrivé à destination, l'accompagnateur

profitait de sa liberté pour faire un tour de ville ou rendre visite à quelque copain du service militaire.

» On sortait rarement de l'agglomération montagnarde ; les courses aux marchés d'Aigle et du Sépey étaient presque les seules de l'année. Mon père Jean-David saisis avec empressement l'occasion alléchante qui s'offrait. Il connaissait intimement l'inoffensif Pierre-Félix, que les excès de boisson faisaient déraisonner ; la perspective d'accompagner à Lausanne le pacifique dément ne l'effrayait donc pas.

» Nos deux compagnons se mirent en route le matin de bonne heure. Ils empruntèrent jusqu'à Aigle le char à bancs de l'assesseur, ce dernier devant se rendre le même jour en séance de justice au chef-lieu du cercle. L'on partagea fraternellement un premier demi au Sépey et un second à Aigle, histoire de maintenir les traditions et aussi de témoigner au héros de la journée des sentiments de bienveillance pouvant faciliter l'opération. Pierre-Félix y parut très sensible ; en même temps, son esprit devenait plus lucide ! Un peu avant midi, nos voyageurs descendaient du train en gare de Lausanne et dégustaient illico leur troisième demi-litre. Détail piquant, le fou raisonnait de mieux en mieux, à telle enseigne que mon père se demandait si l'internement prévu se justifierait. Ils allaient quitter le buffet lorsqu'une voix connue les cloua sur leurs sièges. — Bonjour les amis Jean-David et Pierre-Félix ! quel bon vent vous amène à Lausanne ? Quelles bonnes nouvelles de là-haut ? Vous dinez avec moi, c'est entendu !

» C'était un « pays », camarade de jeunesse que l'on n'avait pas revu depuis la dernière « berneuse » (fête de la mi-été).

» Je vous laisse à deviner ce qu'il advint.

» Pour comble, le particulier était caviste chez un marchand de vins de la place, ce qui valut au trio une exploration gratuite de la cave durant l'après-midi.

» Retenu par un sentiment fort louable, mon père avait tu le motif du voyage ; il avait répondu évasivement aux questions de l'amphytrion : « affaires communales ! »

» Le brave municipal avait un point faible : il ne « tenait pas le litre », pour employer l'expression chère à un ancien commandant du fameux bataillon 7 ; autrement dit, il supportait encore plus mal que le pauvre Pierre-Félix les libations prolongées. L'effet des nombreux verres absorbés ne tarda pas à se faire sentir.

» A l'approche de la nuit, deux hommes à la démarche vacillante et à la voix pâteuse s'enquérèrent de la route de l'asile et arrivèrent péniblement jusqu'au portail de l'hospice. Il eût été difficile de déterminer, à ce moment-là, lequel des deux était le malade. La comparaison n'était même pas à l'avantage du bien portant, lequel, moins entraîné que son partenaire, se trouvait en complète rupture d'équilibre. Leur entrée au bureau du directeur fit sensation. L'éminent psychiatre qui les reçut laissa tomber alternativement sur chacun d'eux son regard pénétrant. Mon père, étreint par l'émotion, ne trouvait pas une parole sensée ; il bégayait des lambeaux de phrases inintelligibles. Pierre-Félix, que le délire reprenait, balbutiait d'une voix entrecoupée de hoquets : « ... la municipalité est au complet... ».

» La situation était embarrassante ; une véritable scène de vaudeville se déroulait dans ce cabinet sévère sous les yeux inquisiteurs du médecin-chef.

» Le dénouement, toutefois, ne se fit pas attendre. Le directeur avait pressé le bouton d'une sonnerie et presque instantanément deux infirmiers musclés et agiles apparurent.

» — Douche froide et mise en cellule pour observation jusqu'à demain ! prononça laconiquement le maître de la maison en désignant les visiteurs, puis il s'en alla tranquillement, laissant les deux concitoyens aux prises avec les gardes.

» Le lendemain, l'identification fut établie et Jean-David, penaud et furieux, prit le chemin du retour en jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. » *A. Mex.*

UNE INDUSTRIE DE CHEZ NOUS

La poterie de Nyon.



E « vieux Nyon » jouit chez nous, — à juste titre d'ailleurs, — d'une réputation incontestée. Et il est fort connu, du moins dans ses modèles les plus courants : mille-fleurs, bluets et d'autres, marquées de la traditionnelle perchette que les fondateurs de la fabrique empruntèrent aux armes de la ville où ils avaient élu domicile. La Poterie de Nyon, qui a créé tant de jolies choses, existe depuis près de 150 ans. C'est en 1781 en effet, nous dit M. de Molin dans son ouvrage intitulé : « Histoire documentaire de la Poterie de Nyon » qu'elle fut fondée par deux céramistes venus d'Allemagne, dont l'un était d'origine française, Ferdinand Müller et Jacob Dortu, son gendre. La production fut tout d'abord très active. Le montant total des salaires atteignait 15.000 Livres bernoises (environ 22.000 francs), somme fort coquette pour l'époque, et la Poterie de Nyon fournissait ainsi du travail à de nombreux ouvriers.

Mais cette période brillante ne dura pas, et une première crise survint, causée soit par la mévente des produits, soit par le manque d'entente des associés. Le travail reprit néanmoins en 1787 sous la direction de Dortu seul, et une nouvelle société se constitua sous la raison sociale : Dortu & Cie. Au début, les affaires semblent reprendre, le premier bilan accuse un bénéfice, modeste il est vrai, de 2530 L. Mais bientôt elles baissent de nouveau, par suite des troubles politiques de cette époque. Genève constituait le principal débouché. L'on avait également des clients à Gènes, un à St-Petersbourg, un à Cadix, un à Amsterdam. Les particuliers se fournissaient aussi directement à la fabrique et nous voyons figurer, sur les listes de clients, bon nombre de vieux noms de chez nous.

Glansons quelques indications dans le prix courant publié par M. de Molin : une paire de tasses en mille-fleurs 3 Livres ; un sucrier bleu et blanc 2 L. ; un saladier fleurs et riche dorure 8 L. ; une assiette valait de 14 à 40 L. suivant le décor. Au surplus, l'on pouvait fournir des modèles, que la fabrique se chargeait d'exécuter. Si le nombre des types est assez limité, en revanche, la variété des décors est très grande, et ces derniers sont toujours harmonieux. Quelques-uns des modèles sont fort connus, ils eurent à l'époque une très grande vogue, ainsi le semis de bluets, le décor mille-fleurs, etc. On faisait également le décor en camaïeu, en bleu et blanc « façon Saxe ». Le filet est souvent remplacé par la petite dentelure bien connue. Les décors dits trophées, papillons et insectes eurent également un grand succès. Les paysages subissent l'influence de la peinture paysagiste en vogue à cette époque. On suivait la mode, mais d'assez loin. Au reste, nous dit M. de Molin, Nyon a tout imité, mais l'imitation est rarement servile. En revanche, on n'a guère produit de grandes pièces très compliquées, à l'instar d'autres manufactures de ce genre, et quant aux petites figurines et statuettes en porcelaine peinte, elles sont de même fort rares. La production était très soignée. C'est ce qui explique la nécessité de prix relativement élevés et, partant, la difficulté de trouver des débouchés. Et c'est ce qui explique aussi les difficultés financières auxquelles la Poterie de Nyon fut trop souvent en proie et les changements nombreux qui en résultèrent.

En 1809 en effet, nouvelle transformation de la Société en une société par actions, mais les affaires continuent néanmoins à aller assez mal, la porcelaine ne trouve presque plus d'écoulement. On fabrique alors de la « poterie étrusque », de la faïence anglaise, de la terre de pipe. Dès 1810, Dortu étudie la fabrication d'une poterie plus en rapport avec les besoins du pays. Peine perdue, les affaires continuent à péricliter. Aussi les actionnaires se réunirent-ils à Nyon en 1813 pour délibérer sur la situation, fort mauvaise à la vérité. Pendant 20 ans, en effet, la fabrique avait accumulé des stocks, et elle ne donnait presque plus rien à ses action-

naires. A ce moment-là, dit M. Michaud, directeur actuel de la Poterie, on fit la proposition de rembourser l'action de 1500 fr. à ceux qui y consentaient sous forme d'une livraison de porcelaine de 1000 fr. aux prix de tarif. « Ceux qui acceptèrent, ajoute M. Michaud (Journal de Nyon, 11 avril 1893) rendirent à leurs héritiers un excellent service ». C'est en effet pour cette raison qu'on trouve encore dans certaines familles des « stocks » importants de « vieux Nyon ».

En 1813, nouveau changement : une société se constitua sous la raison sociale « Administration de la porcelaine de pipe », rachetant le procédé de fabrication Dortu. Après des jours favorables, la fabrique passa de nouveau par des hauts et des bas, jusqu'au moment où elle prit le nom de « Manufacture de Poterie de Nyon ». Dans l'article déjà cité, M. Michaud conclut en disant : « Actuellement, la « Poterie de Nyon » produit beaucoup de marchandises, mais ne fait plus ni poterie ni porcelaine artistique. Elle a développé la production de la poterie Dortu et l'a adaptée aux besoins de nos populations les moins fortunées... elle est revenue de la gloire qui aurait dû la mener en désargentant sa bourse ». La Poterie comptait à cette époque une soixantaine d'ouvriers.

Actuellement, on y fabrique surtout de la poterie fine, blanche, mais on fait également de la poterie décorée à l'aide de procédés mécaniques et, exceptionnellement, de la décoration à la main. La Poterie de Nyon a certaines spécialités, entre autres les plats décorés pour sociétés de tir, gymnastique, etc. Pour elle comme pour nos autres industries, l'existence n'est pas facile, la cherté de la main-d'œuvre, entre autres facteurs de renchérissement de la production, empêche de lutter efficacement contre la concurrence étrangère, et l'on est obligé de réduire à un minimum la différence entre le coût de production et le prix de vente. Mais la manufacture de Poterie de Nyon n'en occupe pas moins actuellement 55 ouvriers, dont bon nombre, nous a dit M. Michaud, y ont fait toute leur carrière. Plusieurs d'entre eux sont des ouvriers de la deuxième, l'un même de la troisième génération. La marque est demeurée la même, l'emplacement n'a pas changé, les bâtiments ont un air vieillot et « cosu », des plus avenants, bref, tout concourt à faire de cette industrie l'une des plus sympathiques du canton de Vaud. *D.*

Habile candeur. — Une troupe d'artistes anglais a gagné récemment l'Amérique pour y donner une série de représentations.

Au cours de la traversée, le camarade d'une jeune figurante aussi jolie qu'écervelée persuada celle-ci de prendre dans ses bagages une douzaine de bouteilles de whisky dont il se trouvait fort embarrassé en approchant du pays où règne le régime sec. A l'arrivée à la douane, les passagers subirent l'interrogatoire d'usage.

Comme on posait à la jeune artiste dont les bagages contenaient les bouteilles prohibées la question d'usage :

— Qu'avez-vous là-dedans ?

Elle répondit très simplement :

— Cette malle est pleine de bouteilles de whisky. Ses camarades attendaient, non sans angoisse, la suite de l'aventure. Mais le douanier, de l'air entendu d'un homme qui comprend la plaisanterie, répondit en riant :

— Ça va bien, et il laissa passer l'artiste et son whisky.

Cette histoire est rigoureusement authentique, affirme un journal anglais — l'« Observer » — à qui nous l'empruntons.

HONNÊTETÉ



N 1714, les plénipotentiaires de France et d'Autriche conclurent la paix dans la petite ville de Baden. A cette occasion, l'ambassadeur de France organisa des festivités, fit préparer un spectacle pour le peuple, et invita tous les dignitaires à un repas somptueux, dont les mets furent servis dans des plats d'or et d'argent. Et l'ambassadeur ordonna qu'on donnât les reliefs du festin aux pauvres, qui y assistaient de loin.